

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	4 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	4 000		4 000	4 000
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis	14 792 460		14 792 460	15 471 879
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 979		4 979	3 852
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés				4 334
Autres créances	563 456		563 456	140 274
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	76 365		76 365	364 794
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	15 437 259		15 437 259	15 985 134
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	15 441 259	0	15 441 259	15 989 134

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 152 988	16
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	677 568	-153 003
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	535 580	-141 988
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 959 361	1 800 000
Emprunts et dettes financières diverses	12 756 116	14 193 703
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 150	130 889
Dettes fiscales et sociales	170 667	780
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 384	5 749
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	14 905 679	16 131 122
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	15 441 259	15 989 134

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **15 441 258,86 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **677 567,62 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Néant

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût de revient.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	1 959 361	1 959 361		
Emprunts et dettes financières divers	15 830	15 830		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 150	17 150		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	169 188	169 188		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 479	1 479		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	12 740 287	0	12 740 287	
Autres dettes	2 384	2 384		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	14 905 679	2 165 392	12 740 287	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 830			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	12 740 287			

2PL
SAS au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 891 936 403,
dont le siège social est situé 405 AVENUE GALILÉE 13799 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 30 JUIN 2026

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 677 567,62 euros.

L'Assemblée générale décide tout d'abord d'apurer l'intégralité des pertes antérieures inscrites au compte « report à nouveau », soit -152 987,69 euros.

Après apurement, le reliquat de résultat disponible ressort à 524 579,93 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 500 000,00 euros, soit 50,00 euros pour chacune des 10 000 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 500 000,00 euros sur le résultat de l'exercice.

La somme sera répartie entre les associées de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS
EURL NUSANTARA INVEST	5000	250 000,00 €
SARL LOFT BY LM	5000	250 000,00 €
TOTAL	10000	500 000,00 €

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 24 579,93 euros, il est décidé de l'affecter ainsi :

- pour 579,93 euros au compte « report à nouveau » ;
- pour 24 000,00 euros au compte « autres réserves ».

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « report à nouveau » présentera un solde créditeur de 579,93 euros et le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 24 000,00 euros.

L'Assemblée générale prend acte d'une distribution exceptionnelle à titre de dividende, d'une somme de 298 000 euros, soit 29,80 euros pour chacune des 10 000 actions composant le capital social, le 5 novembre 2024.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée dans le cadre d'une Assemblée générale ordinaire annuelle au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Le Président

Zone de signature

Certifié conforme